



# LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, C'EST QUO

Les paiements pour services environnementaux (PSE) constituent un outil pouvant accompagner la restauration et le maintien des ressources naturelles. Présentation de ce concept qui va être expérimenté dans le cadre du projet LabPSE (2018-2021) porté par Trame.

**D**epuis l'apparition de l'agriculture et surtout depuis la révolution industrielle (au XIX<sup>e</sup> siècle), l'activité humaine a contribué à l'épuisement des ressources naturelles. Depuis 1950, la modernisation de l'agriculture française a certes augmenté le service de production alimentaire, mais a fortement diminué les services environnementaux (conservation des espèces locales, entretien du bocage, protection de la vie du sol...).

D'un point de vue économique, ces ressources naturelles n'ont pas de valeur. La dégradation des ressources n'existe pas dans les comptes. Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont un des outils qui peuvent accompagner la restauration et le maintien des ressources naturelles. Les PSE permettent de donner une valeur économique au travail de maintien et à la restauration de ces ressources.

## ■ DISTINGUER SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

On désigne par services écosystémiques les services rendus gratuitement et depuis très longtemps par la nature : la captation du CO<sub>2</sub> avec la photosynthèse des plantes, la pollinisation des plantes par les insectes, la filtration de l'eau par les sols, etc. Il n'est pas question de marchander ces services.

Les services environnementaux permettent d'améliorer ou conserver les services écosystémiques. Ils sont le fruit du travail de gestionnaires de ressources naturelles et bénéficient à d'autres hommes.

Le principe de base des PSE est que ceux qui fournissent ces services environnementaux doivent être payés pour le faire. Les PSE offrent l'occasion de mettre un prix sur une action jusque-là non tarifée. Ce peut être la création d'habitats

pour la biodiversité, le maintien d'une couverture permanente sur le sol pour stopper l'érosion, l'entretien d'une prairie humide pour faciliter l'extension des crues...

Les PSE constituent une opportunité pour donner un prix à des services sans prix tels que la régulation du climat, la régulation de la qualité de l'eau et la fourniture d'un habitat pour la faune sauvage et, ce faisant, les intègrent dans l'économie au sens large.

Les PSE sont définis par la FAO : « *Il s'agit d'opérations volontaires par lesquelles un prestataire de service est rémunéré par les bénéficiaires pour des pratiques de gestion agricole, forestière, côtière ou marine dont on attend une fourniture de services plus constante ou plus efficace qu'elle ne l'aurait été sans de tels paiements* ».

## ■ UN ACTE VOLONTAIRE ET NON OBLIGATOIRE

D'autres mécanismes que les PSE cherchent à donner de la valeur au travail de restauration des ressources naturelles : les MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques), les mesures de compensation (restaurer ailleurs ce qui a été dégradé ici), et la tarification



# ... AU JUSTE ?



des produits en lien avec une certification environnementale (le bio). Les contrats de PSE appliquent le principe « *bénéficiaire-payeur* », au contraire du principe « *pollueur-payeur* ».

Ces dernières années, les PSE se sont développés dans le monde (Afrique, USA, Australie...). Dans les Vosges, la contractualisation entre l'entreprise Vittel et les agriculteurs de la zone de captage pour réduire les pollutions nitrates est un exemple de PSE connu en France. Potentiellement les PSE peuvent concerner les surfaces gérées par les agriculteurs, mais aussi, les massifs forestiers, les zones de montagnes, les cours d'eau, le littoral et les océans.

Le terme PSE peut désigner plusieurs types d'arrangements économiques (politiques publiques ou initiatives privées) pour encourager le maintien de services rendus par les écosystèmes. Dans le cadre du projet LabPSE (*cf. encadré*), porté par Trame, les PSE qui vont être expérimentés sont la rémunération de services environnementaux rendus par des agriculteurs à d'autres acteurs du même territoire, dans une démarche volontaire et finalisée par un contrat privé. Les bénéficiaires des services verseront une rémunération aux fournisseurs,

voire plusieurs, quand la livraison du service sera étalée dans le temps.

En pratique, les PSE impliquent que le service de gestion des ressources naturelles soit réalisé au-delà de ce qui est déjà fourni en l'absence de paiement. Autrement dit les PSE ne rémunèrent pas la gestion des ressources au niveau exigé par la loi, ni ne rémunèrent ce que la nature produit déjà « *naturellement* ». Il faut être vigilant au moment de la signature d'un contrat PSE que la livraison du (ou des) service acheté ne dégrade pas d'autres services apportés au préalable (par exemple implantation d'espèces invasives pour restaurer des habitats).

## ■ DES PRINCIPES POUR QUALIFIER LES PSE

Les 5 principes clés (1) d'un PSE sont :

■ **Conditionnalité** : Les paiements sont conditionnés à l'obtention d'un résultat

vérifiable (restauration ou conservation d'une ressource). La mise en œuvre d'une « *bonne* » pratique ne suffit pas. Dans LabPSE, un comité d'expertise local aura le rôle de valider la fourniture des services.

■ **Additionnalité** : Le paiement est réalisé pour des actions qui vont au-delà du réglementaire et de ce qui est basiquement pratiqué.

■ **Volontarisme** : La transaction entre les parties est volontaire de part et d'autre. Elle n'est pas réalisée dans une relation de subordination ou de contrainte d'une partie envers l'autre partie.

■ **Paiement direct** : Les bénéficiaires paient directement aux fournisseurs. Dans la pratique le paiement peut passer par un intermédiaire financier (banque, courtier).

■ **Permanence** : Le service contracté est difficilement réversible. C'est une amélioration sur le temps long qui est recherchée.

## LES PSE, UNE DÉFINITION DE LA FAO (2007)

« *Il s'agit d'opérations volontaires par lesquelles un prestataire de service est rémunéré par les bénéficiaires de ces services, pour des pratiques de gestion agricole, forestière, côtière ou marine dont on attend une fourniture de services plus constante ou plus efficace qu'elle ne l'aurait été sans de tels paiements* ».

LES PSE DONNENT UNE VALEUR ÉCONOMIQUE AU MAINTIEN ET À LA RESTAURATION DES RESSOURCES.



## ■ CONTRACTUALISER LE SERVICE

### Niveau zéro et valeur visée

Pour donner une valeur au service rendu, il va falloir déterminer le niveau de départ (le point zéro au début du contrat) et le niveau visé (l'état optimal espéré pour la ressource).

L'écart entre ces deux niveaux fait l'objet du contrat. Cette valeur doit être réaliste et atteignable. Par exemple, un contrat visant à stocker du carbone dans le sol devra tenir compte du niveau maximum de carbone selon les références scientifiques existantes pour ce type de sol. Ceci permettra de rassurer les acheteurs sur le fait que le service pourra être rendu et le vendeur que le contrat sera rempli.

### Bénéficiaires publics ou privés

Dans LabPSE, les situations expérimentales font que bénéficiaires et producteurs des services partagent le même territoire, donc les mêmes ressources naturelles. Les bénéficiaires peuvent être des habitants ou des entreprises (exemple : un groupe de voisins qui rémunère un agriculteur pour conserver la beauté d'un paysage).

Nous sommes dans le cas d'acteurs privés qui définissent librement les clauses du contrat. Les bénéficiaires peuvent aussi être des collectivités publiques (syndicat des eaux par exemple), lesquelles collectivités utilisent des fonds publics pour acheter des services en contrepartie de coûts évités (le coût de potabilisation de l'eau).

# labPSE

## LABORATOIRE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet LabPSE pour « *Expérimenter la mise en place d'un Marché des Paiements pour Services Environnementaux* », porté par Trame, est lauréat de l'appel à projets Innovation et Partenariat 2018 du Casdar.

Ce projet rassemble de nombreux partenaires :

- des collectifs d'agriculteurs (Geda, Cuma, Civam) ;
- des chercheurs (Inra, ESA, ESO, Groupe Saint-Exupéry) ;
- des collectivités (Eau du Bassin Rennais, GAL Sud Mayenne)
- et d'autres structures (Terres en Villes, Crédit Mutuel de Bretagne, CDC Biodiversité, TFEarth, Office international de l'eau).

Durant 3 ans, les agriculteurs seront au cœur des territoires d'expérimentation.

Les PSE doivent procurer un gain à l'acheteur comme au vendeur. Il peut être plus avantageux pour une association de pêcheurs à la ligne de payer un agriculteur pour gérer une prairie humide en frayère à brochets que d'acheter des petits brochets pour repeupler la rivière. Les PSE sont avantageux pour l'agriculteur si la rémunération obtenue est supérieure au manque à gagner en production fourragère et couvre les risques et le temps passé pour gérer cette frayère. En pratique, le niveau de paiement sera fixé en fonction de l'offre et de la demande et par consensus autour d'une valeur intermédiaire qui préserve les intérêts des 2 parties.

### 2 types d'intermédiaires

La contractualisation entre acheteurs et vendeurs de services peut faire appel à 2 types d'intermédiaires :

**1. L'intermédiaire de transaction** qui peut encaisser les paiements et les retourner vers l'acheteur quand la preuve du service rendu est fournie, et qui peut gérer les éventuels contentieux entre les parties.

**2. L'apporteur de connaissances** (expert en ressources naturelles, facilitateur du dialogue, juriste...). Le coût d'intervention de ces experts peut diminuer le retour de valeurs pour l'agriculteur. Dans LabPSE, le parti pris est de mobiliser bénévolement des experts locaux pour réduire les coûts d'intervention.



### Différentes configurations

Plusieurs configurations de contrat PSE sont envisageables dans LabPSE. Elles peuvent varier selon les circonstances :

■ **Un-à-un** : une entreprise achète les services de séquestration de carbone à une seule exploitation.

■ **Un-à-plusieurs** : un syndicat d'eau achète à plusieurs exploitations un service d'amélioration de la qualité de l'eau.

■ **Plusieurs-à-un** : plusieurs habitants achètent à un agriculteur un service d'entretien du paysage proche de leur lotissement.

■ **Plusieurs à plusieurs** : des associations environnementales se regroupent pour acheter à un collectif d'agriculteurs le service de protection de la faune sauvage.

L'assemblage des services peut lui aussi faire appel à plusieurs configurations :

**1. Le bouquet de services** : un acheteur (groupes d'associations et d'habitants) paye pour l'ensemble des services délivrés par un ensemble de parcelles au bénéfice de l'ensemble de la population. Par exemple, une prairie permanente contribue à la qualité de l'eau par l'absence d'érosion, accueille de la diversité floristique et séquestre du carbone dans le sol.

**2. Les services à la carte** : plusieurs acheteurs paient séparément pour les services délivrés par un ensemble de parcelles. Eau, carbone et biodiversité sont vendus à des acheteurs différents.

**3. Les services à la découpe** : un seul service est vendu sur une parcelle. Les autres services associés sont livrés gratuitement. Par exemple, le service d'une zone d'expansion des crues est acheté par un assureur et les services de biodiversité et qualité de l'eau ne l'intéresse pas.



L'USAGE RÉCRÉATIF DE LA CAMPAGNE, UN EXEMPLE DE PSE.

### DE MULTIPLES OPPORTUNITÉS

Les PSE sont une formidable opportunité pour embarquer une diversité d'acteurs d'un même territoire et relever les défis écologiques des années à venir. Les collectivités locales vont y trouver une légitimité à impulser des dynamiques de transitions sur leur territoire. Plus que d'être simples pourvoyeuses de fonds, elles peuvent avoir un rôle de facilitateur de la dynamique collective. Les associations environnementales ont l'occasion de dépasser des postures d'opposants pour apporter toutes leur expertise des ressources naturelles. Les entreprises ont l'occasion de repenser leur modèle de développement en s'appuyant plus fortement sur les ressources locales

(naturelles, humaines et financières) et de valoriser auprès de leurs clients leur démarche vertueuse. Les habitants peuvent être acteurs du maintien et de la restauration des services écosystémiques en investissant leur épargne dans des financements participatifs. C'est toute l'ambition des PSE qui seront expérimentés dans LabPSE. ■

**Philippe Desnos**  
Trame

**Contact** : Philippe Desnos, chef de projet « LabPSE » à Trame – Tél. : 06 82 81 01 95 – p.desnos@trame.org

(1) Principes proposés dans la brochure « Payments for ecosysteme service : A best practice guide » Department for food & rural affairs, Birmingham University, UK.

UN PRINCIPE POUR LES PSE :  
CELUI QUI FOURNIT UN SERVICE ENVIRONNEMENTAL DOIT ÊTRE PAYÉ POUR LE FAIRE.

